

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 929

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La méthode et la vertu

Je partage l'essentiel des préoccupations du Parti écologiste suisse et de Laurent Rebeaud (DP 827) sur la construction européenne. Pourtant, tout en m'interdisant de chercher à échapper au destin «de minoritaire(s) souffrant de l'être», j'éprouve comme un malaise à la lecture de leurs analyses:

● Dans une Europe qu'on dit vieillie, sans ressort, le projet européen en cours interroge, bouscule et stimule, bien au-delà des sphères économiques. Pas très éloignée d'un passé de haine et de dictatures (Franco, Salazar, les colonels grecs), l'Europe occidentale inscrit une nouvelle page dynamique de son histoire. Elle offre à sa jeunesse un projet de société mobilisant, ambitieux, avec de profondes dimensions culturelles et sociologiques, qu'il est réducteur de limiter à sa dominante économique ou à ses dangers pour l'environnement.

● Le débat sur la nature de la CE, ses institutions, ne fait que commencer, l'Acte instituant le Marché unique ne tranche pas. Les contours de l'espace social, culturel, militaire ou diplomatique européen restent à définir. Vous voulez une Europe différente; sans blague! Mais personne ne sait ce qu'elle sera dans plus de trois ou quatre ans; elle se construit tous les jours sans nous. Avec qui suggérez-vous cette «autre Europe»? Malgré ses professions de foi, l'AELE va se défaire au rythme des adhésions à la CE de certains de ses

membres (Norvège, Autriche). L'Europe de l'Est est comme aimantée par la CE et les Soviétiques évoquent déjà un marché ouvert de Lisbonne à Vladivostok. Vertiges, certes, mais qui expriment bien une dynamique extraordinaire. Avec retard (souffrance de minoritaires?) mais avec force, les syndicats et les mouvements associatifs nationaux se constituent en lobbies européens. Et c'est ce moment de tourbillon confus, mais créatif, que vous choisissez pour proclamer, vertueux et figés: «Non, merci, c'est technocratique et polluant, nous, on fait "ailleurs" et "autrement".» Ce «non, mais» devrait se transformer en «oui, mais» et «l'autrement» doit s'élaborer avec les projets, les institutions à construire et les peuples de la CE (élargie bien sûr), de façon critique et dynamique.

● Votre position contribue à fermer le débat — à peine ouvert — en politique suisse. Comme vous le signalez, à part les «minoritaires souffrants» (pauvres Romands, socialistes... et Dieu sait qui encore?), les milieux politiques et le Vorort, pour des motifs variés, sont très réservés ou alors jouent «l'Euro-pafähigkeit», de façon économique et très sélective, comme le soulignait justement Beat Kappeler (DP 922). Quelles forces reste-t-il en Suisse pour nourrir un débat ouvert à tous les aspects du projet européen? En additionnant les réserves des différents partis et groupes économiques, dont vous rejoignez le peloton, on étouffe la discussion face à un défi historique.

● Vous ironisez sur l'«europhorie». Cela me dérange beaucoup moins que les longues périodes d'«europessimisme». Et surtout, je crains davantage «l'helvetico-blues», lorsque la Suisse, dans dix-quinze ans, ressemblera à s'y méprendre à Monaco (ou au Liechtenstein, version plus rurale, «bien de chez nous»): un îlot européen de firmes boîtes-aux-lettres de tertiaire, parc-refuge pour finances et retraites dorées, reconnu et préservé par la communauté des nations. Ecologiquement pur, financièrement trouble, socialement aseptisé et culturellement désert. Quel projet enivrant!
Mario Carera

(pi) Même les milieux patronaux ont peine à croire à leurs arguments lorsqu'ils s'opposent à l'inscription de la semaine de 40 heures dans la Constitution. On sait en effet que notre industrie d'exportation n'aura pas à souffrir d'une réduction de la durée du travail, puisque la majeure partie de ce secteur connaît déjà la semaine de 5 fois 8 heures. Quant aux branches dans lesquelles les temps de travail est très élevés, jusqu'à 53 heures dans le tourisme et les transports routiers privés, il n'est pas admissible qu'elles continuent de faire payer aux travailleurs leur refus de s'adapter, leur obstination à ne pas rationaliser leurs entreprises. C'est leur attractivité sur le marché de l'emploi qui est en jeu et si elles ne veulent pas être confrontées à des problèmes de recrutement encore plus aigus que maintenant, elles ont tout intérêt à s'aligner.

Les 40 heures en souplesse

L'opposition patronale est d'autant plus déplacée que les délais pour s'adapter sont particulièrement généreux. Les initiants ont justement voulu déposer un texte qui soit acceptable et qui ne puisse être refusé sous prétexte que son application exigerait des changements trop brutaux. Ainsi l'administration fédérale, les PTT, les CFF et les transports publics concessionnés auront jusqu'au 1^{er} janvier 1990 pour passer de 42 à 40 heures. Les entreprises industrielles, grands magasins, banques, etc qui travaillent de 41 à 43 heures auront jusqu'en 1992; les arts et métiers, la construction, le commerce de détail, etc qui connaissent des horaires de 43 à 47 heures disposeront d'un délai au 1^{er} janvier 1994. Quant aux plus désavantagés des salariés, qui travaillent de 44 à 53 heures par semaine, ils devront attendre 1999, c'est à dire dix ans, pour voir leur horaire aligné sur la nouvelle disposition. C'est dire si le changement se fera en douceur. Prôner le non dans ces conditions revient à mener une guerre de principe anachronique.

DP Domaine DP Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd), André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp), Luc Thévenoz (lt)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz, Catherine Dubuis

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA